



ENGAGEMENTS NATIONAUX DU BÉNIN POUR LES PROGRAMMES D'ALIMENTATION SCOLAIRE

Comment les partenaires planifient d'appuyer les engagements du gouvernement

INTRODUCTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique nationale de développement et en vue de répondre aux défis qui persistent dans le secteur de l'éducation malgré les efforts des différents acteurs, le Gouvernement béninois fait de l'enseignement primaire une priorité et considère les repas scolaires comme essentiels pour améliorer l'accès dans cet ordre d'enseignement ainsi que les taux de rétention et de performance en particulier chez les filles.

Depuis 2017, le Bénin met en œuvre le Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) qui a pour objectif général de renforcer l'alimentation

scolaire au Bénin en développant les liens avec la production locale pour améliorer la diversité alimentaire et la nutrition. Les objectifs spécifiques du programme sont : (i) assurer régulièrement la fourniture des repas scolaires aux élèves des écoles primaires publiques pour accroître l'accès, la fréquentation, l'assiduité, la rétention et l'achèvement à l'école ; (ii) utiliser l'école comme un point de convergence des actions de l'éducation, de l'agriculture et de la santé ; (iii) assurer le renforcement de capacités institutionnelles notamment en développant un modèle national et un avant-projet de loi sur l'alimentation scolaire adaptés au contexte béninois.

A. CONTEXTE ACTUEL DE L'ALIMENTATION SCOLAIRE AU BÉNIN

Des avancées majeures sont à mentionner dans la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire

Démarré en 2017, avec une couverture d'environ 31% des besoins avec 425 000 bénéficiaires, le programme d'alimentation scolaire a connu des extensions successives, passant à 51% avec 660 000 bénéficiaires en 2018 et 75% en 2023 touchant ainsi plus d'1,3 million d'écoliers.

L'ancrage politique et institutionnel s'est amélioré depuis 2017 avec entre autres :

- L'ambition marquée du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2021-2026 de doter toutes les écoles primaires publiques de cantines scolaires à l'horizon 2026 ;
- La création de l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition en juillet 2023 ;
- L'introduction à l'Assemblée nationale d'un projet de loi sur l'alimentation scolaire en République du Bénin, qui attend d'être voté.

De bonnes pratiques relevées au cours de la mise en œuvre

- L'exigence faite par les autorités préfectorales aux mairies d'inscrire une ligne budgétaire pour soutenir les activités des cantines scolaires et de nutrition de façon générale ;
- L'organisation de téléthons de mobilisation de fonds par certaines préfectures pour couvrir la contribution des communautés à la gestion des cantines ;
- Octroi de subventions aux écoles par certaines communes pour prise en charge des enfants indigents au niveau de certaines localités.

De façon spécifique, il faut noter pour le Bénin :

► Pilier 1 : Cadre politique et réglementaire

- la disponibilité d'une Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire depuis 2014 ;
- la prise en compte de l'alimentation scolaire comme une priorité de développement par le gouvernement à travers sa mise en relief dans les documents essentiels tels que i) la Politique Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition, ii) le Programme d'Actions du Gouvernement et iii) le Plan Sectoriel de l'Éducation ;
- la proposition et l'introduction d'un projet de loi qui organise l'alimentation et la nutrition scolaire au Bénin à l'Assemblée Nationale pour adoption.

► Pilier 2 : Capacité Financière

Une effectivité de l'élaboration du budget en lien uniquement au volet « alimentation scolaire » directe avec une planification claire des sources, décaissements et utilisation des fonds.

- L'effectivité de la budgétisation de l'alimentation scolaire qui est gérée par le ministère des Finances et l'évolution du budget de l'alimentation scolaire de manière conséquente depuis 2017 avec des décaissements réguliers ;
- Les ressources financières planifiées sont allouées à partir des ressources nationales stables ;
- Le projet de loi sur l'alimentation scolaire transmis à l'Assemblée Nationale prend en compte son financement durable.

En ce qui concerne la maîtrise des sources de financement, des efforts complémentaires sont nécessaires pour assurer un meilleur suivi des contributions du secteur privé, du niveau communal et du niveau communautaire.

► Pilier 3 : Capacité institutionnelle et de coordination

Depuis 2017, l'alimentation scolaire est gérée par le PAM pour le compte gouvernement. L'année 2023 a été marquée par la création de l'ANAN qui devient ainsi l'entité nationale reconnue et habilitée qui devra fournir dès la rentrée 2024-2025, un leadership adéquat en matière d'alimentation scolaire.

- il a été mis en place un comité intersectoriel chargé de coordonner et de porter le programme au niveau national sous la coordination du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) ;
- au niveau communal, on note une implication progressive des mairies et élus locaux confrontés à une absence de légitimité dans la planification et l'allocation de ressources financières dédiées à l'alimentation scolaire au niveau décentralisé ;
- sur le plan communautaire, les comités de gestion sont installés et assurent leur mission.

► Pilier 4 : Conception et mise en œuvre du programme

La conception du programme correspond aux besoins identifiés et aux normes établies tant en matière d'éducation, de nutrition, de sécurité alimentaire.

► Pilier 5 : Participation communautaire

La stratégie de mobilisation et de sensibilisation au niveau communautaire du PNASI a permis d'assurer un niveau de reconnaissance des bienfaits de l'alimentation scolaire. Mais, il faut noter que le niveau d'engagement et de rétroaction de la collectivité demeure faible par rapport aux attentes.

B. LES ENGAGEMENTS DU BÉNIN POUR LE PROGRAMME D'ALIMENTATION SCOLAIRE

Pilier d'engagement	Engagements
1. Cadre politique	<ul style="list-style-type: none"> ► Engagement 1 : Faire adopter et vulgariser la loi portant alimentation scolaire en République du Bénin d'ici à 2025, afin d'assurer la stabilité financière et la durabilité du programme National d'Alimentation Scolaire Intégré ► Engagement 2 : Inscrire l'alimentation scolaire dans les documents de politiques nationales, sectorielles ou institutionnelles pertinentes
2. Cadre de financement	<ul style="list-style-type: none"> ► Engagement 3 : Accroître le niveau de financement du programme pour atteindre 100% de couverture d'ici 2026 et investir dans la mise en place d'infrastructures dédiées à l'alimentation scolaire intégrant les questions environnementales ► Engagement 4 : Faire le plaidoyer pour la mobilisation de financements innovants avec les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations sous-régionales comme la CEDEAO et le secteur privé ► Engagement 5 : Participer à des actions de sensibilisation à l'échelle régionale et internationale pour le financement en faveur de l'alimentation scolaire
3. Cadre institutionnel/ engagements de coordination	<ul style="list-style-type: none"> ► Engagement 6 : Renforcer le cadre de gouvernance du programme d'alimentation scolaire ► Engagement 7 : Mettre en place un cadre institutionnel en charge de la mise en œuvre du Programme National d'Alimentation Scolaire
4. Engagements relatifs à la conception et à la couverture du programme	<ul style="list-style-type: none"> ► Engagement : NA
5. Génération d'évidence et de données	<ul style="list-style-type: none"> ► Engagement : NA
6. Plaidoyer et partenariats	<ul style="list-style-type: none"> ► Engagement 8 : Améliorer la qualité et l'efficacité du programme d'alimentation scolaire basée sur la production locale, dans une approche concertée et multisectorielle ► Engagement 9 : Intégrer les activités complémentaires et participer au partage de connaissances, de meilleures pratiques et de leçons apprises de la riche expérience du Bénin avec d'autres pays

C. COMMENT LES PARTENAIRES PLANIFIENT D'APPUYER LES ENGAGEMENTS NATIONAUX DU BÉNIN POUR L'ALIMENTATION SCOLAIRE

Pilier d'engagement	Engagements	Actions à entreprendre/entreprises par le PAM pour la réalisation de cet engagement
1. Cadre politique	<ul style="list-style-type: none"> ► Engagement 1 : Faire adopter et vulgariser la loi portant alimentation scolaire en République du Bénin d'ici à 2025, afin d'assurer la stabilité financière et la durabilité du programme National d'Alimentation Scolaire Intégré. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Action 1 : Faire un suivi avec le Comité (MEM, ANAN) pour accélérer le processus d'adoption de la loi à l'Assemblée Nationale.
	<ul style="list-style-type: none"> ► Engagement 2 : Inscrire l'alimentation scolaire dans les documents de politiques nationales, sectorielles ou institutionnelles pertinentes. 	<ul style="list-style-type: none"> ► Action 2 : Poursuivre le plaidoyer en faveur de l'intégration de l'alimentation scolaire dans les documents de politiques et stratégie nationales.

Pilier d'engagement	Engagements	Actions à entreprendre/entreprises par le PAM pour la réalisation de cet engagement
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement 3 : Accroître le niveau de financement du programme pour atteindre 100% de couverture d'ici 2026 et investir dans la mise en place d'infrastructures dédiées à l'alimentation scolaire intégrant les questions environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Action 4 : Continuer la mobilisation de ressources auprès de partenaires y compris les activités complémentaires (approche intégrée) (PAM-CRS). ▶ Action 5 : Donner l'appui technique pour les modèles d'infrastructures (PAM-CRS). ▶ Action 6 : Contribuer à l'analyse des sources de financement durable de l'alimentation scolaire au (PAM-CRS) Bénin : Initiative pour le Financement Durable (SFI - SMC) pour la Santé et la Nutrition Scolaire.
2. Cadre de financement	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement 4 : Faire le plaidoyer pour la mobilisation de financements innovants avec les institutions financières internationales, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les organisations sous-régionales comme la CEDEAO et le secteur privé . 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Action 7 : Maintenir et continuer les actions de mobilisation de financements avec les IFI (BID, BAD, BM).
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement 5 : Participer à des actions de sensibilisation à l'échelle régionale et internationale pour le financement en faveur de l'alimentation scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Action : Soutenir le Gouvernement dans la préparation et les actions de communication, de partage et de plaidoyer au niveau régional et international en faveur de l'alimentation scolaire.
3. Cadre institutionnel/ engagements de coordination	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement 6 : Renforcer le cadre de gouvernance du programme d'alimentation scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Action 8 : Soutenir le Gouvernement dans la consolidation des acquis et le pilotage du programme.
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement 7 : Mettre en place un cadre institutionnel en charge de la mise en œuvre du Programme National d'Alimentation Scolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Action 9 : Mettre en œuvre les activités planifiées dans la feuille de route pour la transition et le transfert du programme à l'Agence Nationale de l'Alimentation et de la Nutrition (ANAN).
4. Engagements relatifs à la conception et à la couverture du programme	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement : NA 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ NA
5. Génération d'évidence et de données	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement : NA 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ NA
6. Plaidoyer et partenariats	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement 8 : Améliorer la qualité et l'efficacité du programme d'alimentation scolaire basée sur la production locale, dans une approche concertée et multisectorielle 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Action 10 : Accompagner le Gouvernement à développer des plans de développement de filières sensibles à l'alimentation scolaire
	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Engagement 9 : Intégrer les activités complémentaires et participer au partage de connaissances, de meilleures pratiques et de leçons apprises de la riche expérience du Bénin avec d'autres pays 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Action 11: Accompagner le Gouvernement à capitaliser et documenter les meilleures pratiques ▶ Action 12 : Renforcer la coopération Sud-Sud en facilitant les visites d'échanges avec d'autres pays